

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Associations et fondations d'entreprise



Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)  
[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

## Annonce n° 338 35 - Ille-et-Vilaine ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo

### **LA MAISON DES ARTISTES EN EXIL.**

*Objet* : organiser des résidences pour des artistes en exil, promouvoir et soutenir leur activité artistique ; prend la suite d'une initiative privée de mme marie-noelle et m daniel noel qui ont reçu plus de cinquante artistes en exil depuis juin 2018 ; les buts et objectifs sont à la fois humanitaires, sociaux et culturels ; elle les réalise essentiellement par l'organisation de résidences pour des artistes en exil ; les résidents sont des artistes en exil dont le statut de réfugié a été reconnu par l'ofpra, ou dont la demande d'asile a été déposée ; prend financièrement à sa charge le transport des artistes, leur hébergement et les frais alimentaires ainsi que le matériel nécessaire à leurs productions artistiques ; promeut et soutient l'activité artistique des résidents ; organise toutes manifestations publiques (expositions , concerts, soirées littéraires et/ou représentations) propres à faire connaître les œuvres de ces artistes tout en participant à la vie culturelle locale ; poursuit ainsi des objectifs d'intégration sociale, d'immersion linguistique et d'indépendance financière des artistes en exil ; l'organisation d'une gestion collaborative des activités de la "Maison des artistes en exil" ;

*Siège social* : Chez M et Mme NOEL, 4, rue du Presbytère, 35800 Saint-Briac-sur-Mer.

*Site internet* : <https://www.lamaisondesartistesenexil.org/?fbclid=IwAR3Ub3SwBNUh>.

*Date de la déclaration* : 22 décembre 2023.